

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****LES ÉCHELLES DE SALAIRE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS—
L'INCIDENCE SUR LES TRAVAILLEUSES**

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En novembre dernier, ce dernier a insisté pour que les sociétés d'État se dotent de programmes de promotion sociale et s'emploient à faire respecter la loi concernant l'égalité des chances en matière d'emploi adoptée par la Chambre des communes.

Si l'on considère que 85 p. 100 des facteurs canadiens sont des hommes et que cette société d'État impose à tous ses nouveaux employés un salaire inférieur de 25 p. 100, le premier ministre n'admet-il pas qu'en l'occurrence l'initiative du gouvernement aboutira à ce que les travailleuses gagnent toujours moins que les hommes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis désolé, je n'ai pas saisi la première partie de la question du député . . .

Une voix: Comme toujours.

M. Andre: . . . parce qu'elle ne m'était pas adressée initialement.

En ce qui concerne le salaire des employés, c'est une question en cours de négociation actuellement entre les syndicats et la Société canadienne des postes. Je ne pense pas qu'il soit particulièrement utile de discuter de ces négociations ou de leurs détails à la Chambre des communes.

LES SALAIRES DES NOUVELLES EMPLOYÉES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle porte sur la façon dont le gouvernement envisage et applique sa politique. Va-t-il permettre qu'une société d'État impose à tous ses nouveaux employés, qui seront principalement des femmes, des salaires inférieurs de 25 p. 100 à ceux des hommes qui y travaillent actuellement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député estime qu'il contribue à la paix syndicale en évoquant ici la question des salaires de départ ou tout autre élément des contrats qui sont maintenant discutés par la direction et les syndicats.

Quant à l'affirmation concernant les employés débutants d'un sexe ou d'un autre, cela ne correspond pas avec les données dont je dispose sur la question. Que je sache, des hommes et des femmes travaillent à la Société canadienne des postes, mais pour l'instant je ne peux en donner au député les pourcentages exacts.

* * *

● (1440)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LE REMBOURSEMENT DES PERSONNES RETRAITÉES PAR
ANTICIPATION—L'ADOPTION DU PROJET DE LOI**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de

l'Immigration que je m'adresse. En janvier 1986, le gouvernement a privé injustement et brutalement de leurs prestations d'assurance-chômage des milliers de Canadiens qui ont pris une retraite anticipée. Accablé de protestations pendant un an, le gouvernement a reconnu son erreur et présenté le 1^{er} avril le projet de loi C-50. Cependant, huit semaines plus tard, le gouvernement n'a toujours pas inscrit ce projet de loi au programme des travaux de la Chambre.

Bien que nous n'acceptons pas toutes les parties de ce projet de loi, nous avons proposé aujourd'hui au gouvernement de limiter à deux jours la durée du débat consacré à ce projet de loi, quitte à ce que le comité y consacre de courtes séances, pour nous assurer qu'il aura franchi toutes les étapes d'ici le 19 juin. Le ministre ne pourrait-il pas examiner cette proposition et l'accepter sur-le-champ, de façon que nous puissions rembourser ces milliers de pensionnés canadiens?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on a fait beaucoup mieux que cela. Hier, le leader à la Chambre a proposé au parti libéral de faire un débat d'une journée entière sur la question et de la régler en une journée. Or, je répète la même proposition aujourd'hui. Ce n'est pas deux jours que l'on vous propose. Si vous n'aviez pas bloqué tant de projets de loi à la Chambre, cela ferait longtemps qu'il serait adopté.

[Traduction]

ON DEMANDE UN DÉBAT DE DEUX JOURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au leader du gouvernement à la Chambre que je pose ma question supplémentaire. Le projet de loi C-50 est un projet de loi complexe, qui prête à controverse et qui touche des milliers de Canadiens. Le gouvernement nous demande de lui faire franchir toutes les étapes en une seule journée, alors qu'il a mis lui-même plus d'un an à le présenter.

Raisonnement, son étude nécessiterait deux jours. Le leader du gouvernement à la Chambre ne pourrait-il pas autoriser le ministre à accepter cette proposition raisonnable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce serait bien agréable si les députés du parti libéral pouvaient se mettre d'accord. D'une part, il y a le critique qui négocie cet aspect particulier . . .

M. Allmand: Nous n'avons qu'une position.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est vous qui êtes responsable de ce gâchis. Mettez-y bon ordre.

M. Mazankowski: Quand ils en auront terminé, monsieur le Président, je répondrai.

Hier, nous avons discuté cette affaire à la réunion des leaders des partis à la Chambre. Nous n'avons pas encore fini d'en discuter.